



## RESTAURATION SCOLAIRE

### A LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026

#### Elèves de 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>

Chers parents,

Lors de la ré-inscription de votre enfant par le téléservice (en ligne), vous allez choisir un régime de restauration scolaire parmi les suivants :

- externe
- demi-pensionnaire

Il sera indiqué au dos du carnet de liaison de votre enfant.

**En optant pour la demi-pension, l'inscription se fait automatiquement pour 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi pour le reste de l'année scolaire.**

**Pendant les 2 premières semaines de la rentrée**, en fonction de l'emploi du temps de votre enfant, vous pourrez modifier le régime de demi-pensionnaire 4 jours selon les 2 choix suivants

- demi-pensionnaire sur 2 jours, jours fixes sur la semaine
- demi-pensionnaire sur 3 jours, jours fixes sur la semaine

**Si nous ne recevons pas d'indication contraire de votre part, le régime demi-pensionnaire 4 jours sera maintenu pour le reste de l'année scolaire.**



**La demande de modification** doit être effectuée par le responsable financier, **par mail** auprès du service de gestion en précisant le nom/prénom de l'élève, le régime (DP 2 ou 3 jours) et les jours de cantine choisis. **Elle prendra effet le lundi 14 septembre 2026.**

**[sec-int.0340032a@ac-montpellier.fr](mailto:sec-int.0340032a@ac-montpellier.fr)**

Une fois le changement confirmé par retour de mail, votre enfant se rendra au service de gestion afin de faire modifier sur son carnet de liaison le régime choisi.

Le Département fixe au 01/09/2026 le prix du repas pour les familles à **4,60 €**.



#### **Modalités d'inscription et fonctionnement de la demi-pension**



ATTENTION

**L'établissement se réserve le droit de refuser l'accès au self à la rentrée de septembre 2026 pour l'élève dont le paiement de la demi-pension pour l'année 2025-2026 n'est pas en règle. L'élève sera alors considéré comme externe.**



*La campagne d'aide à la restauration du département débute comme chaque année en juin. N'attendez pas le dernier moment pour en faire la demande :*

**<https://aiderestaurationscollegiens.herault.fr>**